



Concevoir et mettre en œuvre un projet de BNR

Nom d'Intervenant

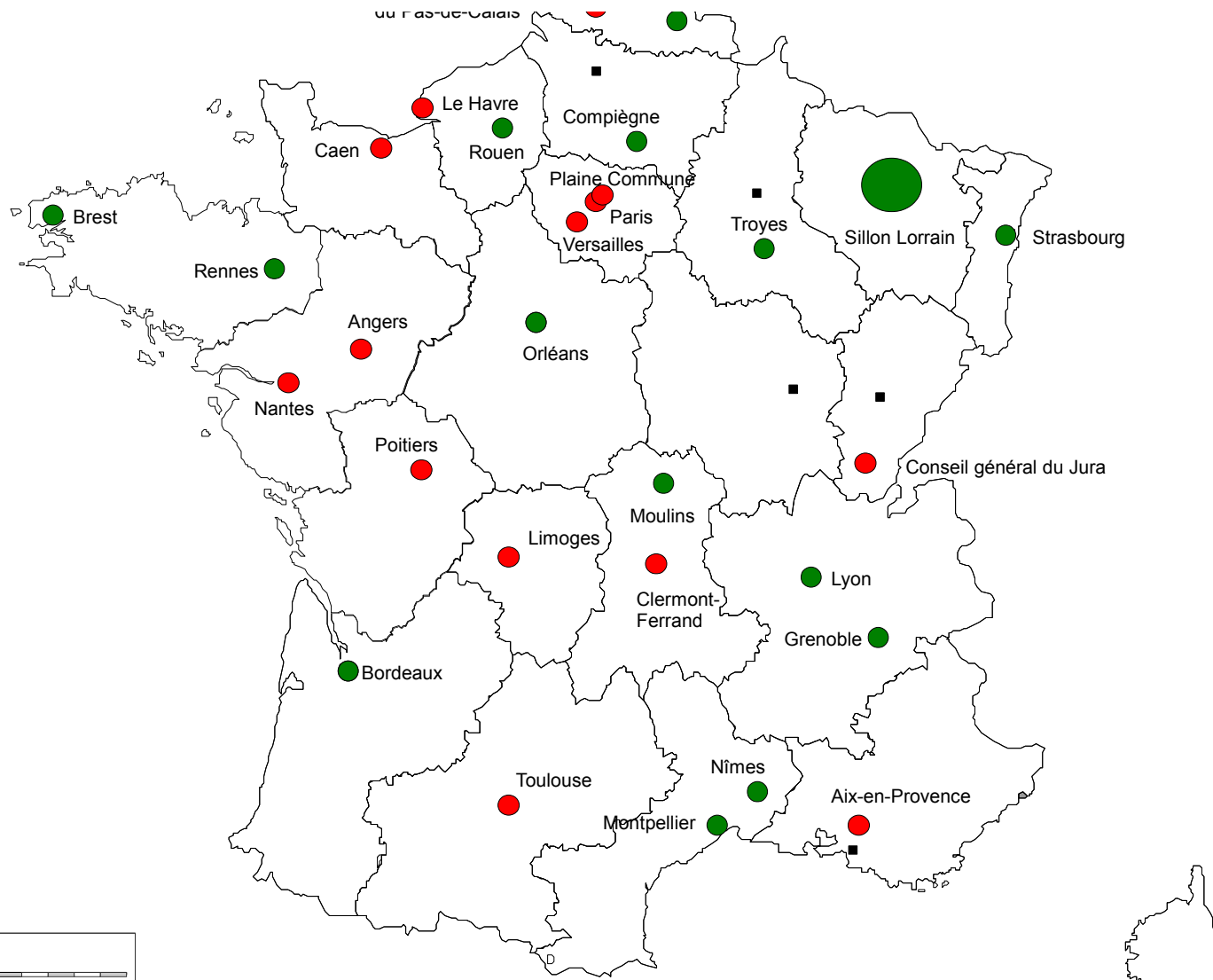


Le programme des BNR

Principes du programme

- Initié en 2010 dans le cadre des 14 propositions pour la lecture
- La mise en œuvre du soutien de l'État
 - Concours particulier réformé - Dotation générale de décentralisation axée vers le numérique ;
 - Mise à disposition des conservateurs d'État dans les bibliothèques municipales classées.
- Attribution par le MCC d'un label reconnaissant la qualité du projet présenté

Cartographie des BNR



Collectivités labellisées

- 2010 : Orléans, Communauté d'agglomération de Moulins
- 2011 : Compiègne, Nîmes, Communauté d'agglomération de Montpellier
- 2012 : Rennes métropole, Roubaix, Grenoble, Valenciennes
- 2013 : Lille, Lyon, Nancy, Sillon Lorrain, Rouen
- 2015 : Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Caen la Mer, Conseil départemental du Pas de Calais, Plaine Commune, Grand Troyes

Périmètre des subventions

Numérisation

Études (dont AMO)

Infrastructures,
équipements et
prestations

Accompagnement
du projet et
formation

Logiciels et
ressources
numériques

Réaménagement
d'espaces

Perspectives

- Initialement des projets patrimoniaux
- Élargissement à des projets numériques incluant l'ensemble des services d'une bibliothèque
 - Ressources numériques
 - Équipement, RFID
- Candidatures de conseils généraux (Pas-de-Calais, Jura)



Monter un dossier de BNR

● Les critères d'une BNR selon la circulaire de 2011

- elle s'appuie sur une **infrastructure informatique de haute qualité**, proposant un niveau de service élevé en terme de fonctionnalités offertes et de capacités de diffusion et de conservation,
- elle permet, par son **interopérabilité**, l'intégration dans des réseaux ou l'association de projets variés, dans un cadre coopératif et ouvert, en particulier à dimension régionale,
- elle dispose d'un **personnel qualifié**,
- elle suit de préférence un **plan de développement pluriannuel**,
- elle prend en compte les recommandations du Schéma numérique des bibliothèques (rapport Racine 2010) et s'inscrit dans le cadre des **grandes orientations de la politique numérique de l'État**.

Les critères d'évaluation des dossiers

- Impact sur les publics

- Prise en compte des publics éloignés du livre ou en situation de handicap

- Développement de l'offre de collections et de services

- Via notamment le réaménagement des espaces ou la refonte du site web

- Évolution des pratiques professionnelles

- Importance du plan de formation

- Dimensions territoriales

- Prise en compte des aspects intercommunaux

Le processus de labellisation

- Première demande faite à la DRAC : dialogue avec le/la CLL afin d'affiner le projet ;
- Avec l'accord de la DRAC, dossier soumis au SLL pour labellisation
- Envoi d'un courrier de la collectivité à la ministre
- Dossier 1ère fraction/dossier 2ème fraction
- Conventionnement éventuel avec l'État (convention-cadre suivie de conventions d'applications annuelles).



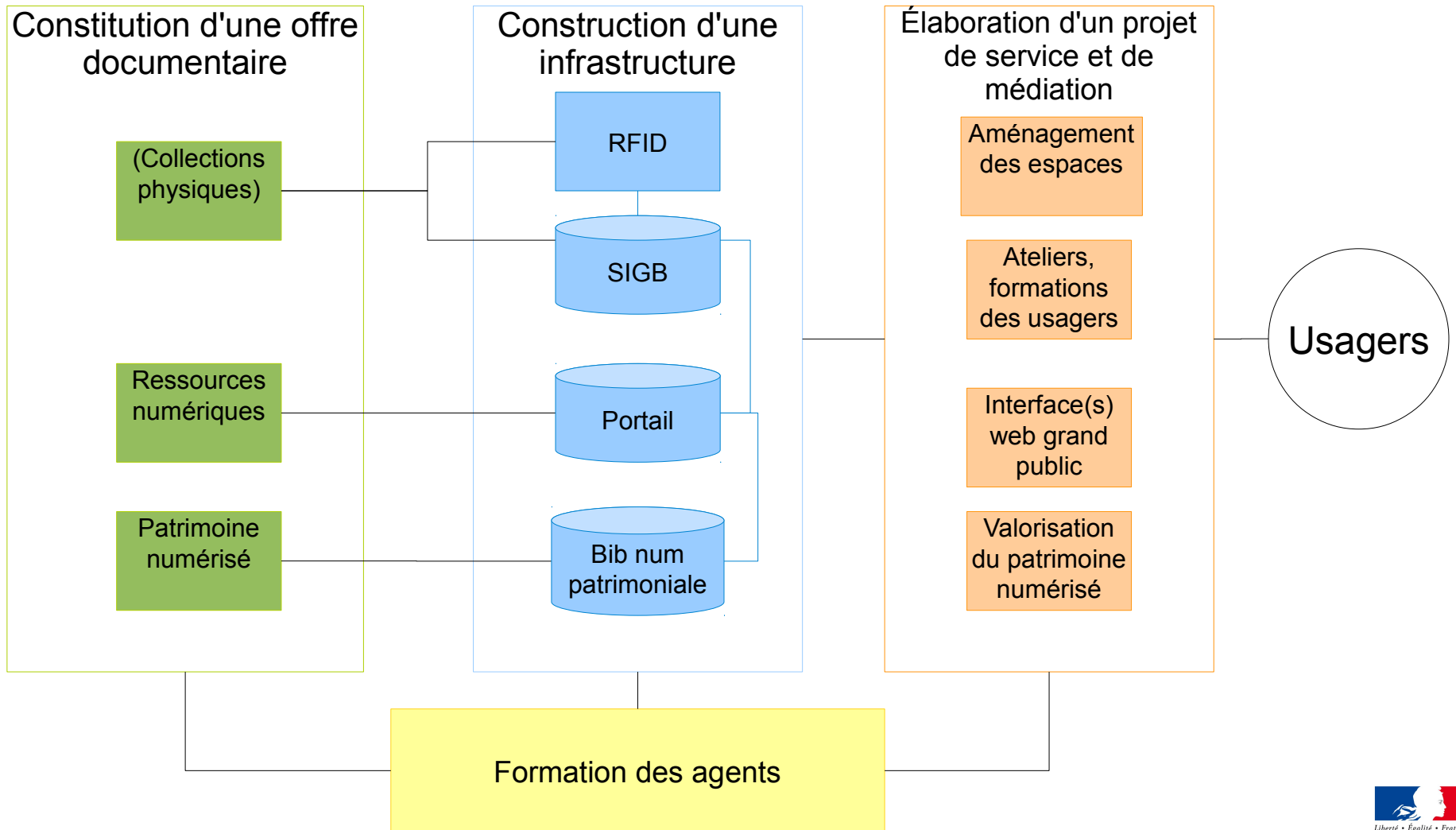
Éléments de dossier : le courrier de candidature

Éléments de dossier : le PCSES

Éléments de dossier : la présentation des projets

Éléments de dossier : le phasage et le budget

Les composantes d'une BNR-Type



Vers des BNR départementales ? Le modèle du Pas-de-Calais

Construire une offre destinée au grand public

Accompagner les professionnels du département

Diffuser

Trois « niveaux » de BNR

Bibliothèque qui peut
être labellisée en l'état :
validation de l'acquis

Aide à la définition du
projet

Montée en puissance
vers le numérique

Aide à la conception des projets : la Bào du SLL
